







# Cadre social de l'entreprise

Ce programme de formation fait partie du Cycle 1 des écoles du management. Il peut être suivi indépendamment des autres modules de ce cycle.

#### **Publics concernés**

Animateur d'une équipe, leader, pilote.

#### Durée de la formation

1 jour (7 heures)

# **Prérequis**

Pas de prérequis.

# **Objectifs**

Comprendre l'environnement réglementaire de l'entreprise.

# En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Avoir des notions de droit du travail afin de remonter à la hiérarchie les éléments importants et pertinents pour l'entreprise

#### Suivi et évaluation

# Mode de suivi :

- Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

# Evaluation:

- Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

# Méthode pédagogique et Encadrement

# Méthode pédagogique :

- Études de cas (définies à partir de situations réelles d'entreprises)
- Mises en situation
- Diagnostic
- Travaux de sous-groupes
- Apports didactiques et méthodologiques

# Mode d'apprentissage :

- Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

# **Encadrement:**

- Formateur expert

# Moyens techniques et livrable fin de formation

- Attestation de formation

# Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

# **Programme**

# Introduction: loi, convention et accords collectifs

- Clauses du contrat de travail (période d'essai, ...)
- Les différentes catégories de contrat
  - CDI
  - CDD
  - Intérim
  - Apprentissage
- L'exécution du contrat (pouvoir disciplinaire de l'employeur)
  - Sanctions
  - Procédure
- Suspension du contrat de travail
  - Maladie, accident ordinaire
  - Accident du travail
  - Autorisation d'absence pour événements de
- Rupture du contrat de travail
  - Démission
  - Licenciement
  - Retraite
- La durée du travail
  - Temps de travail et durées maximales
  - Heures supplémentaires
  - Décompte du temps de travail sur l'année (modulation, RTT, ...)
  - Jours fériés
- La rémunération
  - Les salaires minima garantis
  - Les autres éléments de salaire (prime ancienneté, primes diverses, ...)
  - Les congés payés
- Les représentants du personnel
  - Les Délégués du personnel
  - Le Comité d'Entreprise
  - Les délégués du personnel (les heures de délégation)

# **Contacts**

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.

Pôle Formation UIMM Centre Val de Loire

www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com

8 sites Pôle Formation UIMM Centre-Val de Loire

3, 5, 7, rue Charles de Bange 5, Rue Vlaminck 28008 Chartres... .02 37 30 87 21 6, rue de la Briaudière ZI La Chataigneraie 37510 Ballan-Miré....02 47 46 47 70 18021 Bourges Cedex... 02 48 27 51 00 ZIAP rue Georges Clémenceau Bât. 620 - Porte B 36130 Deols \_\_\_\_\_02 54 29 42 21 5, rue des Onze Arpents 41000 Blois \_\_\_\_ 11, rue Louis Appert 28200 Châteaudun.... 02 37 30 87 21 8, rue du Clos Bourget 37400 Amboise 02 47 46 47 70 74 route Nationale 45380 La Chapelle St Mesmin 02 38 54 99 00